



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 août 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, monsieur le conseiller Richard Côté et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier-adjoint.

CE-2008-1226

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 11, 18, 25 JUIN ET LE 2 JUILLET 2008 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 17 JUIN, 2 ET 24 JUILLET 2008

CONSIDÉRANT QU' une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 11, 18, 25 juin et 2 juillet 2008 ainsi que des séances spéciales tenues les 17 juin, 2 et 24 juillet 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2008-1227

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 26, 27, 28, 29, 30, 31 ET 32 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 26, 27, 28, 29, 30, 31 ET 32 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 24, 25, 26, 27, 28 ET 29 ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 24, 25, 26, 27, 28 ET 29

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32, les listes des réquisitions numéros 24, 25, 26, 27, 28 et 29 et les listes des embauches numéros 24, 25, 26, 27, 28 et 29 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à payer	7 304,37 \$	23 au 27 juin 2008
Liste PD numéro 26	Pièces de comptes à payer	257 741,89 \$	23 au 27 juin 2008
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	3 187,18 \$	23 au 27 juin 2008
Liste des embauches numéro 24	Embauche de personnel temporaire	390 999,00 \$	16 au 20 juin 2008

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	7 987,94 \$	30 juin au 4 juillet 2008
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	201 599,44 \$	30 juin au 4 juillet 2008
Liste des réquisitions numéro 25	Pièces de comptes à payer	6 765,44 \$	30 juin au 4 juillet 2008
Liste des embauches numéro 25	Embauche de personnel temporaire	787 634,28 \$	23 au 27 juin 2008
Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 28	Pièces de comptes à payer	50 669,43 \$	7 au 11 juillet 2008
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	677 220,46 \$	7 au 11 juillet 2008
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	4 754,27 \$	7 au 11 juillet 2008
Liste des embauches numéro 26	Embauche de personnel temporaire	611 226,18 \$	30 juin au 4 juillet 2008
Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	44 350,92 \$	14 au 18 juillet 2008
Liste PD numéro 29	Pièces de comptes à payer	556 558,75 \$	14 au 18 juillet 2008
Liste des réquisitions numéro 27	Pièces de comptes à payer	10 406,49 \$	14 au 18 juillet 2008
Liste des embauches numéro 27	Embauche de personnel temporaire	731 411,05 \$	7 au 11 juillet 2008
Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	27 014,98 \$	21 au 25 juillet 2008
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	412 129,75 \$	21 au 25 juillet 2008
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	3 927,90 \$	21 au 25 juillet 2008
Liste des embauches numéro 28	Embauche de personnel temporaire	391 619,05 \$	14 au 18 juillet 2008
Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	88 318,02 \$	28 juillet au 1 ^{er} août 2008
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	417 668,06 \$	28 juillet au 1 ^{er} août 2008
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	4 200,98 \$	28 juillet au 1 ^{er} août 2008
Liste des embauches numéro 29	Embauche de personnel temporaire	322 978,80 \$	21 au 25 juillet 2008
Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	11 916,66 \$	4 au 8 août 2008
Liste PD numéro 32	Pièces de comptes à payer	181 428,93 \$	4 au 8 août 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1228 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-24, C-25, C-26, C-27, C-28 ET C-29 - 3 507 395 \$ - PÉRIODE DU 19 JUIN AU 30 JUILLET 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-24, C-25, C-26, C-27, C-28 et C-29 d'un montant total de 3 507 395 \$ pour la période du 19 juin au 30 juillet 2008, soit :

Numéro de la liste	Période	Montant
C-24	Du 19 au 25 juin 2008	269 851,63 \$
C-25	Du 26 juin au 2 juillet 2008	793 772,51 \$
C-26	Du 3 au 9 juillet 2008	1 091 784,68 \$
C-27	Du 10 au 16 juillet 2008	749 989,66 \$
C-28	Du 17 au 23 juillet 2008	245 933,77 \$
C-29	Du 24 au 30 juillet 2008	356 062,75 \$
Total :		3 507 395,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1229 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-30 - PÉRIODE DU 31 JUILLET AU 6 AOÛT 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-30 d'un montant total de 130 755,18 \$ pour la période du 31 juillet au 6 août 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1230 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - COMPTOIR SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE LA BASSE-LIÈVRE, 438, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Comptoir Saint-Vincent-de-Paul de la Basse-Lièvre a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 438, avenue de Buckingham :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Comptoir Saint-Vincent-de-Paul de la Basse-Lièvre pour l'immeuble situé au 438, avenue de Buckingham.

Adoptée

CE-2008-1231*

VIREMENT BUDGÉTAIRE SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DU TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances, en collaboration avec les autres services municipaux, a procédé à la révision de l'ensemble des recettes et des dépenses anticipées pour l'exercice financier 2008 conformément à la directive municipale sur le contrôle budgétaire D-SF-04 et à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements budgétaires doivent être effectués pour régulariser des écarts;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances anticipe que la municipalité réalisera un surplus net de 4,5 millions \$ à la fin de l'exercice financier 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les virements de fonds suivants pour donner suite à la révision trimestrielle du trésorier pour l'année 2008 :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-71210	3 200 000 \$		Droits de mutation immobilière
03-13200	2 000 000 \$		Surplus affecté
01-73110	1 200 000 \$		Intérêts bancaires
02-99200-203	1 100 000 \$		Autres dépenses - Amortissement du déficit actuariel des régimes de retraite
01-11111	700 000 \$		Taxes foncières - Résidentielles et autres
02-99900-999	500 000 \$		Imprévus - Autres
01-91150	320 000 \$		Appropriation - Assurances collectives
01-41910	28 000 \$		Autres recettes - Administration générale
01-91140		1 100 000 \$	Appropriation surplus affecté
01-81180		750 000 \$	Barrage Masson-Angers
02-31310-529		3 800 000 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Entretien et réparation des infrastructures - Autres
02-39800-631		1 200 000 \$	Transport atelier mécanique - Essence, diesel
02-39800-649		500 000 \$	Transport atelier mécanique - Autres pièces
02-16100-416		650 000 \$	Ressources humaines - Relations de travail
02-37100-951		300 000 \$	Transport en commun - Contribution à un organisme municipal
02-31210-625		150 000 \$	Rues pavées - Asphalte
02-21400-261		200 000 \$	Gendarmerie - Assurances collectives
02-22200-261		120 000 \$	Combat des incendies - Assurances collectives
02-12200-412		150 000 \$	Affaires juridiques - Services juridiques
02-15100-411		100 000 \$	Évaluation - Services professionnels et de génie
02-13495-439		28 000 \$	Ortho-photo - Autres techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1232

SOUSSION 2008 SP 192 - DISTRIBUTION BRUNET - ACHAT DE CADRES, DE COUVERCLES ET DE GRILLES - SERVICE DES FINANCES - 294 034,63 \$ ANNUELLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Distribution Brunet, 685, rue Vernon, Gatineau Québec, J9J 3K4 pour la fourniture de cadres, de couvercles et de grilles de regards d'égout et de puisards, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 294 034,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 juin 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 juillet 2009. Les prix seront fermes pour toute la durée du contrat.

Les fonds à cette fin, au montant total approximatif de 294 034,63 \$, incluant les taxes, seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1233*

ACCEPTATION DU DON DE 50 000 \$ DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'AYLMER POUR LE PROJET SITE DE PLANCHES À ROULETTES DE TYPE ESPLANADE ET SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÈNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau est à réaliser des travaux d'aménagement à l'avant du centre aquatique Paul-Pelletier et en bordure du chemin d'Aylmer;

CONSIDÉRANT que ces travaux prévoient, entre autres, l'aménagement d'un site de planches à roulettes de type esplanade ;

CONSIDÉRANT que la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer, dans le cadre d'un programme de soutien à la communauté, désire contribuer à la réalisation de ces travaux en versant à Ville de Gatineau un don de 30 000 \$, moyennant les conditions prévues au protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer désire participer financièrement à l'élaboration d'une programmation d'activités municipales sur ce site, moyennant les conditions prévues au protocole d'entente en versant un don de 20 000 \$ (4 000 \$ annuellement sur cinq ans) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le don de 50 000 \$ de la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer et de l'affecter au projet d'aménagement et d'animation du site de planches à roulettes de type esplanade à l'avant du centre aquatique Paul-Pelletier.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir à cet effet.

Le trésorier est autorisé à virer au budget de l'année en cours les subventions à recevoir de la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer et de l'affecter au projet d'aménagement et d'animation du site de planches à roulettes de type esplanade et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1234*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL - PROJET « JE BÉNÉVOLE » - 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, a mandaté le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour mettre en œuvre le plan d'action de la politique loisirs, sports et plein air;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des centres d'action bénévole de l'Outaouais met sur pied le projet « Je bénévole » ayant pour but de promouvoir le bénévolat dans notre région et que le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire appuie également le projet;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire a pris connaissance du projet « Je bénévole » et appuie les objectifs visés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'une contribution financière de 5 000 \$ au Centre d'action bénévole de Hull dans le cadre du projet « Je bénévole ».

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ au Centre d'action bénévole de Hull, 4, rue Taschereau, local 550, Gatineau, Québec, J8Y 2V5 sur présentation de pièces justificatives par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70045-971	5 000 \$	Politique loisirs, sports et plein air - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
70045-999	5 000 \$		Politique loisirs, sports et plein air - Autres
70045-971		5 000 \$	Politique loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1235

DEMANDE D'UN TARIF PRÉFÉRENTIEL - TOURNOI DE HOCKEY BALLE - 16 ET 17 AOÛT 2008 - ARÉNA BEAUDRY

CONSIDÉRANT QUE l'Avenue des jeunes est un organisme grand partenaire de la Ville auprès de la clientèle adolescente;

CONSIDÉRANT QUE l'Auberge du cœur Héberge-Ados est un service essentiel en plein développement auprès de la clientèle adolescente;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de la politique des loisirs, des sports et du plein air :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde l'utilisation de l'aréna Beaudry à un tarif préférentiel de 50 % du 16 au 17 août 2008 à l'Avenue des jeunes afin d'organiser son deuxième tournoi de hockey balle au bénéfice du programme l'Auberge du cœur Héberge-Ados.

Adoptée

CE-2008-1236*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1063 - MODIFICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS PARTICULIERS

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 11 juin 2008, a pris connaissance des rapports d'analyse du programme de soutien aux projets particuliers ainsi que du programme de soutien aux événements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-760 en date du 2 juillet 2008, approuvait les recommandations du rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de transcription du nom du 35^{ième} organisme de la liste des organismes qui reçoivent une subvention du programme de soutien aux événements s'est glissée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le nom du 35^{ième} organisme de la liste des organismes qui reçoivent une subvention provenant du programme de soutien aux événements en remplaçant le CVQ Pointe-Gatineau par le CVQ Le-Moulin-des-Pionniers au montant de 1 500 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque au montant et au nom tel qu'indiqué ci-dessous et sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Programme de soutien aux événements

Association du parc Gérard-Marchand	1 500,00 \$
TVC 22	1 000,00 \$
Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre	625,00 \$
Association des résidents du Plateau	92,73 \$
Association culturelle portugaise d'Aylmer	1 000,00 \$
Association des résidents du Parc Champlain	1 000,00 \$
Association des résidents Lakeview	260,00 \$
Centre communautaire Entre-Nous	500,00 \$
Ligue de sacs de sable Deschênes	1 500,00 \$
Association de baseball amateur d'Aylmer	1 500,00 \$
Association de baseball amateur d'Aylmer	600,00 \$
Association des résidents du quartier Wright	1 065,00 \$
Association des résidents de l'Île de Hull	1 500,00 \$
Association des résidents des Hautes-Plaines	75,21 \$
Association des résidents des Jardins Taché	627,00 \$
Association des résidents du Plateau	250,00 \$
Association des résidents du Plateau	300,00 \$
Association des résidents du Plateau	1 500,00 \$
Association des résidents du Plateau	1 500,00 \$
Association Fraternité du secteur Fournier	725,00 \$
Association Fraternité du secteur Fournier	1 110,00 \$
Club de judo Saint-Jean-Bosco	1 500,00 \$
Comité des loisirs Saint-Jean-Bosco	2 300,00 \$
Comité fête de la pêche Outaouais	3 000,00 \$
Maison d'accueil Mutchmore	240,00 \$
Maison d'accueil Mutchmore	180,00 \$
Maison Daniel-Johnson	1 500,00 \$
Maison Daniel-Johnson	195,00 \$
Maison de l'Amitié	700,00 \$
CVQ Pointe-Gatineau	1 500,00 \$
CVQ Pointe-Gatineau	1 500,00 \$
Adojeune	2 000,00 \$
Adojeune	3 000,00 \$
Adojeune	1 500,00 \$
CVQ Le-Moulin-des-Pionniers	1 500,00 \$
CPCSL	1 500,00 \$
Centre d'action bénévole de Gatineau	1 000,00 \$
Corporation centre communautaire Saint-Gérard	1 500,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1237*

SIGNATURE D'UNE ENTENTE 2008-2010 ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL - RÉALISATION DU PLAN D'ACTION 2008-2010 DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec est prêt à signer une entente avec la Ville de Gatineau pour la réalisation du plan d'action 2008-2010 de la politique en matière de diversité culturelle et que de telles ententes ont déjà été signées par d'autres villes au Québec (ex. : Montréal, Québec, Sherbrooke, Rawdon, etc.);

CONSIDÉRANT QUE l'entente 2007-2008 entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et la Ville de Gatineau prévoyait l'élaboration d'un projet d'entente triennale pour la période 2008-2010;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit le versement d'une subvention de 350 000 \$ à la Ville de Gatineau par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à soutenir le plan d'action 2008-2010 de la politique en matière de diversité culturelle et :

- compléter l'offre de services actuelle en matière de relations avec les communautés culturelles;
- favoriser l'accueil et l'intégration des citoyens issus de l'immigration sur le territoire de la ville de Gatineau;
- assurer dans ces domaines la complémentarité entre les activités de la Ville et celles du ministère;

CONSIDÉRANT QUE l'entente n'engage pas des investissements financiers excédentaires pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit le financement d'activités débutant en avril 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente 2008-2010 à intervenir entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et la Ville de Gatineau dans le cadre d'une subvention de 350 000 \$ pour la réalisation du plan d'action de la politique en matière de diversité culturelle.

Le trésorier est autorisé à augmenter le budget du Service des arts, de la culture et des lettres du montant de la subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1238*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU FESTIVAL DE L'OUTAOUAIS ÉMERGENT - 11 AU 14 SEPTEMBRE 2008 - CONTRIBUTION EN SERVICES DE 5 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien de l'organisme, Les Productions des Outaouais Motivés, a été déposée en mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Festival de l'Outaouais Émergent (FOE) se veut un projet structurant et générateur de retombées économiques, dont un bon pourcentage du budget est investi directement dans l'activité économique du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE le FOE est également un projet mobilisateur, étant réalisé en partenariat avec les organismes locaux dont Les Productions des Outaouais Motivés, la Corporation Vision centre-ville, les propriétaires de commerces du Vieux-Hull, ainsi que le Service des arts, de la culture et des lettres et la Division des fêtes et festivals de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, suite à la recommandation du comité des fêtes et festivals, d'approuver la contribution en services de 5 000 \$ au Festival de l'Outaouais Émergent pour la réalisation de la première édition qui se déroule du 11 au 14 septembre 2008.

Les fonds au montant de 5 000 \$, représentant la contribution en services de la Ville de Gatineau, seront pris à même le poste budgétaire 02-71526 « Services techniques - Fêtes et festivals, salaires employés cols bleus » et 02-71541 121 « Temps supplémentaire – Réguliers – Policiers ».

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1239

FERMETURE DE LA PROMENADE DU PORTAGE ET DE LA RUE SAINT-JACQUES DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'OUTAOUAIS ÉMERGENT ORGANISÉ PAR LES PRODUCTIONS DES OUTAOUAIS MOTIVÉS - DU 11 AU 14 SEPTEMBRE 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs du Festival de l'Outaouais Émergent à fermer complètement la rue Saint-Jacques, entre la promenade du Portage et la rue Wellington, de façon temporaire, en soirée seulement, entre les rues Eddy et Leduc de la façon suivante :

<u>RUE</u>	<u>ENTRE</u>	<u>DATE</u>	<u>HEURE</u>
Promenade du Portage	Eddy et Leduc	Le 12 septembre	18 h à 24 h
		Le 13 septembre	16 h à 24 h
Saint-Jacques	Promenade du Portage et Wellington	Le 11 septembre	18 h à 24 h
		Du 12 au 14 septembre	0 h à 24 h
Saint-Jacques	Laurier et Promenade du Portage	Le 11 septembre	8 h à 24 h
		Du 12 au 14 septembre	0 h à 24 h

à l'exception des véhicules d'urgence, le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2008-1240 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-25 POUR LA PÉRIODE DU 30 JUIN AU
4 JUILLET 2008 - 59 014,63 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-25 d'un montant de 59 014,63 \$ pour la période du 30 juin au 4 juillet 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1241 **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON
DURABLES NUMÉRO B-26, B-27 ET B-28 - 63 099,29 \$ - 61 531,52 \$ - 80 002,95 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéro B-26 d'un montant de 63 099,29 \$ pour la période du 30 juin au 4 juillet 2008, numéro B-27 d'un montant de 61 531,52 \$ pour la période du 7 au 11 juillet 2008 et numéro B-28 d'un montant de 80 002,95 \$ pour la période du 14 au 18 juillet 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1242 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-29 - 56 331,28 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-29 d'un montant de 56 331,28 \$ pour la période du 21 au 25 juillet 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1243 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-30 - 46 487,80 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-30 d'un montant de 46 487,80 \$ pour la période du 28 juillet au 1^{er} août 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1244*

DEMANDE DE SUBVENTION DE 40 000 \$ AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS POUR L'ÉLABORATION D'UN GUIDE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la Ville de Gatineau d'établir un partenariat avec le Centre d'expertise et de recherche sur les infrastructures urbaines (CERIU) dans le but d'entreprendre un projet sur l'élaboration d'un guide sur l'entretien préventif du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour la préparation d'un tel projet est de l'ordre de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'étude est recevable auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du volet 2 du programme Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de demander une subvention à la hauteur de 66 2/3 % comme contribution gouvernementale dans l'élaboration de ce guide, soit un montant de subvention de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce guide d'entretien préventif du réseau routier contribuera à optimiser le niveau décisionnel du Système intégré d'aide à la décision (SIAD);

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de ce guide représente pour la Ville de Gatineau un projet innovateur et unique pour une municipalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'expertise et de recherche sur les infrastructures urbaines est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat qui est conclu avec un organisme à but non lucratif, et ce, conformément à l'article 573.3, 2^e paragraphe de la *Loi sur les cités et villes* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'engager le montant de 20 000 \$ comme contribution de base de la Ville de Gatineau dans le cadre de ce projet d'étude, et ce, à même le fonds des dépenses en immobilisations payées comptant « honoraires professionnels 2008 »;
- d'autoriser le Service d'ingénierie à déposer une demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions afin de pouvoir réaliser ce projet de guide sur l'entretien préventif du réseau routier municipal et d'en obtenir le montant de subvention appropriée;
- d'accorder au Centre d'expertise et de recherche sur les infrastructures urbaines, le mandat de réaliser l'élaboration de ce guide, et ce, au montant de 60 000 \$, en tenant compte du versement de 40 000 \$ à la Ville de Gatineau par le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires afin d'être en mesure de déboursier au Centre d'expertise et de recherche sur les infrastructures le montant de 60 000 \$.

Il est entendu que la préparation du guide sur l'entretien préventif du réseau routier est liée directement à l'obtention de la subvention du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1245*

EXPLOITATION DU PARC LA BAIE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le parc La Baie est le seul site possible pour la présentation des activités du festival des montgolfières de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire confier l'exploitation du parc La Baie à la Corporation du Festival des montgolfières de Gatineau (CFMG) dans le cadre du festival;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation du parc la Baie comprend son entretien et son aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Division des fêtes et festivals a déposé, lors de l'étude du budget 2008, une demande à l'effet de prévoir un montant récurrent de 50 000 \$ par année pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ est prévue pour l'exploitation du parc La Baie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de confier l'exploitation du parc La Baie à la Corporation du Festival des montgolfières de Gatineau et d'accorder une somme de 50 000 \$ à cette fin.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques à la Corporation du Festival des montgolfières pour un montant maximum de 50 000 \$ sur présentation de pièces justificatives préparées par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71523-971	50 000 \$	Festival des montgolfières - Services techniques - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71420-999	50 000 \$		Entretien des parcs et aménagements - Autres
71523-971		50 000 \$	Festival des montgolfières - Services techniques - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1246

SOUMISSION 2008 SI 164 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DE FAISABILITÉ - CONSTRUCTION DE LA VOIE CYCLABLE DE MASSON - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de faisabilité (plan concept détaillé et définitif) de la voie cyclable de Masson projetée dans le secteur Masson-Angers sur le côté nord du chemin de Montréal Ouest (route 148), entre le chemin de Masson (route 315) et la rue Georges, ainsi que sur le côté est de la rue Georges, entre le chemin de Montréal Ouest et la voie ferrée (CFQG) pour un montant total de 28 041,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 juin 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-021-58644	26 799,38 \$	Honoraires professionnels - Génie - Réfection des sentiers et des passages
04-13493	1 242,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1247

SOUMISSION 2008 SI 207 - LES BALANCES LEDUC & THIBEAULT INC. - RÉPARATION DE LA BALANCE NUMÉRO 1 À LA GRANULATION - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 27 349,61 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Balances Leduc & Thibeault inc., 6-A, chemin Saint-Charles, Mercier, Québec, J6R 2L1 pour la réparation de la balance numéro 1 à la granulation à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau pour un montant total de 27 349,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 juillet 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30454-003-58645	26 138,11 \$	Rénovation de la station d'épuration - Balance - Transport de la boue
04-13493	1 211,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1248

SOUSSION 2008 SP 180 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES USINES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE, D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT D'UN AN - MONTANT ANNUEL DE 2 000 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques aux firmes apparaissant au tableau des prix reçus ci-joint, selon le prix, excluant les taxes, mentionné en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 26 juin 2008, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter du 23 août 2008. Les prix seront fermes pour la durée du contrat sauf pour le chlore liquide, l'acide sulfurique et l'hydroxyde de sodium où les prix seront révisés à la hausse ou à la baisse selon la variation de prix publiés dans le « Camford Chemical Report » pour le chlore et l'hydroxyde de sodium et le « Tampa Sulphur Price Index » pour l'acide sulfurique à tous les trois mois à partir du 1^{er} octobre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des montants disponibles :

Poste budgétaire	Description
02-41212-636	Eau potable - Aylmer - Produits chimiques
02-41213-636	Eau potable - Hull - Produits chimiques
02-41214-636	Eau potable - Gatineau - Produits chimiques
02-41215-636	Eau potable - Buckingham - Produits chimiques
02-41410-636	Épuration - Gatineau - Produits chimiques
02-41470-636	Épuration - Masson-Angers - Produits chimiques
02-45128-636	L.E.S. Cook - Aylmer - Produits chimiques

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1249

AFFECTATION DES BRIGADIERS SCOLAIRES ADULTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2008-2009 EN FONCTION DE LA POLITIQUE S-ING-2005-01

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2005-190 en date du 8 mars 2005, le conseil municipal acceptait la politique d'évaluation des besoins et des affectations des brigadiers scolaires adultes numéro S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE 102 affectations de brigadiers scolaires sont nécessaires afin d'assurer une sécurité adéquate aux abords des écoles primaires;

CONSIDÉRANT QUE cinq nouvelles demandes d'affectations de brigadiers scolaires adultes ont été adressées à la Ville de Gatineau et qu'aucune d'entre elles ne rencontrent les critères de la politique numéro S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande d'affectation demeure sous réserve et devra être réévaluée à l'automne 2008 puisque certaines données ne pouvaient être obtenues lors de l'étude annuelle;

CONSIDÉRANT QUE trois traverses existantes seront réévaluées à l'automne 2008, lesquelles pourraient se voir attribuer le statut de sites en sursis pour l'année scolaire 2008-2009 ou être abolies selon la politique numéro S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE six traverses existantes ont acquis le statut de sites en sursis pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier doit assurer de façon efficace la sécurité des écoliers du primaire sur l'ensemble de son territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les 102 affectations de brigadiers scolaires adultes pour la rentrée scolaire 2008-2009 afin d'assurer adéquatement la sécurité des enfants des écoles primaires sur le territoire de la ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29100 « Brigade scolaire », jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2009 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1250*

AUTORISATION À L'ÉVALUATEUR DE LA VILLE DE GATINEAU - REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2009-2010-2011

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur de la Ville de Gatineau doit, conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, signer et déposer le rôle d'évaluation 2009-2010-2011 au plus tôt le 15 août qui précède le premier des exercices pour lesquels il est fait et au plus tard le 15 septembre suivant;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que les travaux reliés à la confection du rôle d'évaluation 2009-2010-2011 ne soient pas réalisés en entier pour le 15 septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité, déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qu'il fixe et qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la recommandation du directeur du Service d'évaluation et des transactions immobilières, de reporter le dépôt du rôle d'évaluation au plus tard le 1^{er} novembre 2008 et de mandater le greffier à transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au Ministre des Affaires municipales et des Régions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1251*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-502 ADOPTÉE LE 9 AVRIL 2008 - AUTORISATION DE CESSIION DE LA PROPOSITION DE DÉVELOPPEMENT ET OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 4 127 657 DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE PAPINEAU - PARC D'AFFAIRES DE MASSON-ANGERS - RUE ODILE-DAOUST - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2008-444, adoptée le 22 avril 2008, le conseil municipal autorisait la vente du lot 4 127 657 de la circonscription foncière de Papineau au promettant acheteur 3248224 Canada inc. aux conditions indiquées à la proposition de développement et offre d'achat d'une propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le promettant acheteur ne peut céder, à quiconque, la proposition de développement et d'offre d'achat, une fois acceptée par la Ville, sauf avec l'acceptation formelle de celle-ci :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-502 adoptée le 9 avril 2008 et recommande au conseil de :

- modifier sa résolution numéro CM-2008-444 adoptée le 22 avril 2008, en remplaçant le nom du promettant acheteur 3248224 Canada inc. qui apparait à la proposition de développement et d'offre d'achat par 6977341 Canada inc.;
- décharger, sans formalité, l'ancien promettant acheteur, 3248224 Canada inc. de ses obligations.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1252

FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE MAIN ENTRE LES RUES HILLCREST ET DUQUETTE OUEST - COURSE DE BOÎTES À SAVON - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau (AGAP) travaille conjointement avec la Ville de Gatineau afin de dynamiser le milieu et que la course de boîtes à savon a été ciblée comme moyen;

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2008, l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau présentera la 5^e édition de la course de boîtes à savon;

CONSIDÉRANT QUE les résidants de la rue Main seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, d'ingénierie et des loisirs, des sports et de la vie communautaire recommandent la fermeture des rues suivantes, de 6 h à 19 h le 20 septembre 2008 pour la course de boîtes à savon :

Rue Main : Au nord de la rue Duquette Ouest et au sud de la rue Hillcrest
 À l'intersection de Main et Larente
 À l'intersection de Main et Magnus Est et Ouest

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et les spectateurs et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Main et la réorientation temporaire des voitures dans le cadre de l'événement de la course de boîtes à savon, organisée par l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions suivantes :

- installer et retirer toute la signalisation requise, le tout tel qu'illustré au plan numéro C-08-232, lequel fait partie intégrante de la présente;
- assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de Gatineau de toutes responsabilités pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$, qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Centre de services de Gatineau, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2008-1253

SUBVENTION DE 400 \$ - FONDATION DÉVELOPPEMENT GOLF JUNIOR OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Fondation développement golf junior Outaouais, 1240, chemin de Montréal Ouest, Gatineau, Québec, J8M 1P7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	300 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1254

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DE PÉTANQUE D'AYLMER INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club de pétanque d'Aylmer inc, à l'attention de monsieur Denis Parizeau, 482, rue du Caveau, Gatineau, Québec, J9H 5N7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	50, \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11407-972	50, \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Subventions
11406-972	50, \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11405-972	50, \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Subventions
11402-972	150, \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11401-972	150, \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1255 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB DE TENNIS DE WYCHWOOD - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club de tennis de Wychwood, à l'attention de madame France Gilbert, C. P. 76081, 181, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6A6, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	500 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
11402-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1256 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - ENVIRO ÉDUC-ACTION - PLANTATION D'ARBRES - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de Enviro Éduc-Action, à l'attention de monsieur Sébastien Lemay, 115 boulevard Sacré-Cœur, bureau 108, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour la plantation d'arbres le long du boulevard Gréber.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	2 000, \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1257

SUBVENTION DE 1 700 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - PARADE DES HOMMES - 6 SEPTEMBRE 2008 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 700 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, Pavillon Desjardins, bureau 202, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds pour le cancer du sein qui se tiendra le 6 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	150 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
11601-972	1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions - Joseph De Sylva
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	1 000 \$		Frais pour union civile - Subventions
11601-972		1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions - Joseph De Sylva

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1258

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB CIVITAN D'AYLMER - 7 SEPTEMBRE 2008 - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer, à l'attention de madame Lynda Beaudry, C. P. 246, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 7 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11401-972	150 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1259

SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION PIERRE-JANET - 16 SEPTEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Pierre-Janet, à l'attention de madame Adèle Gauthier, agent de développement, 20, rue Pharand, Gatineau, Québec, J9A 1K7, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 16 septembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1260

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE - ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS - 21 AOÛT 2008**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité de l'industrie touristique de l'Outaouais qui aura lieu le 21 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1261

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - 25 AOÛT 2008 - 250 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à une activité organisée par Desjardins, au profit de la Soupière de l'Amitié de Gatineau, le 25 août 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié de Gatineau, Classique CFE Desjardins de l'Outaouais, 880, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	250 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1262

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE HÉBERGE VAC DESJARDINS - 28 AOÛT 2008 - 290 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Phillion et Denis Tassé à participer à une activité organisée par Héberge Vac Desjardins le 28 août 2008.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 290 \$ à l'ordre de Héberge Vac Desjardins, à l'attention de monsieur Sylvain Germain, 89 rue Jean-René-Monette, Gatineau, Québec, J8P 5B8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	120 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Subventions
11410-972	120 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1263

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LOISIR SPORT OUTAOUAIS - 5 SEPTEMBRE 2008 - 300 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs Alain Pilon, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par Loisir sport Outaouais le 5 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Loisir sport Outaouais, à l'attention de monsieur Guy Arcand, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1264 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 18 SEPTEMBRE 2008 - 280 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée au profit de Centraide Outaouais le 18 septembre 2008.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 280 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11410-972	90 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
11417-972	90 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1265 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE MASSON-ANGERS - FESTIVAL DE SOCCER DE MASSON-ANGERS - 23 AOÛT 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Hubert Carpentier, responsable, C.P. 2424, Gatineau Québec J8M 1K7, à titre de subvention pour le festival de soccer de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1266 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CLUB DES JOYEUX LURONS - 6 SEPTEMBRE 2008 - 60 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité organisée par Club des Joyeux Lurons qui aura lieu le 6 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre du Club des Joyeux Lurons, à l'attention de monsieur Roy Laframboise, 10, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	60 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1267 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB LE VERSAILLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Le Versailles, à l'attention de madame Françoise Lefebvre, présidente, 680, boulevard Saint-Joseph, app. 801, Gatineau, Québec, J8Y 4A9, à titre de subvention pour les activités du Club pour l'année 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1268 **SUBVENTION DE 100 \$ - L'ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE # 674, ST-JEAN-VIANNEY - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'Ordre des Filles d'Isabelle - Cercle # 674, St-Jean-Vianney, Gatineau, à l'attention de Madame Micheline Robinson-Huard, régente, 9, rue Robert, Montpellier, Québec, J0V 1M0, dans le cadre de leur 65^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1269 **SUBVENTION DE 600 \$ - LES JOYEUX LORETTOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre des Joyeux Lorettois, à l'attention de madame Pierrette D'Aoust-Parent, présidente, 76, rue Delanaudière, Gatineau, Québec, J9A 1N6, à titre de subvention pour l'organisation des activités de la saison 2008-2009 pour le Club de l'Âge d'or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	600 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1270 **SUBVENTION DE 500 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 10114 STE-ROSE-DE-LIMA - 24 AOÛT 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ au Conseil 10114 des Chevaliers de Colomb de Ste-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur André Labelle, trésorier, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour la fête de la famille qui se tiendra le dimanche 24 août 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	500 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1271* **PROGRAMME D'AIDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DE 1 569 \$ - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide est accessible à travers l'enveloppe budgétaire que le ministre des Transports du Québec répartit aux circonscriptions électorales provinciales (CEP);

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Gaudreault, députée de la circonscription de Hull, a signifié dans une lettre datée du 26 juin 2008, que la ministre déléguée aux Transports du Québec a accordé à la Ville de Gatineau la somme de 1 569 \$, concernant une aide financière pour la réalisation de certains travaux d'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la Ville de Gatineau d'acheminer, par voie de résolution au ministre des Transports du Québec, l'acceptation de la subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la subvention de 1 569 \$ du ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier et d'autoriser le trésorier à transmettre la demande de paiement de la subvention.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente, suite à la subvention versée par le ministère des Transports du Québec.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1272 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PARC CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du parc Champlain, à l'attention de monsieur André Royer, 5, rue des Algonquins, Gatineau, Québec, J9J 1A8, à titre de subvention pour l'équipe de mini soccer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1273 **SUBVENTION DE 50 \$ - CENTRAIDE OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, à l'attention de monsieur Daniel Chevrier, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7, dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 24 août 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1274

SUBVENTION DE 250 \$ - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Carrefour Jeunesse Emploi de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Alexis Girard-Aubertin, 350, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 7T9, à titre de subvention pour l'organisation d'activités d'animation dans le parc Fontaine.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	250 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1275

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - RENCONTRE - GESTION D'ÉVÉNEMENTS PLINK - MESSIEURS LES CONSEILLERS AURÈLE DESJARDINS ET LUC MONTREUIL - MONTRÉAL - 22 AOÛT 2008**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Aurèle Desjardins et Luc Montreuil à participer à une rencontre avec des représentants de la firme Gestion d'événements Plink à Montréal le 22 août 2008 et à rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal – Frais de représentation, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312-30025	600 \$	Conseil municipal - Frais de représentation
11100-312-30023	600 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1276*

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ ACCESSIBILITÉ POUR L'ADAPTATION DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 100 000 \$ est disponible dans le budget « surplus affecté harmonisation du contrôle des accès et mise aux normes des bâtiments municipaux » afin de permettre l'accessibilité des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a octroyé un contrat à la Société Logique inc. afin de tracer le portrait des obstacles à l'accessibilité universelle de 137 édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2008, la Société Logique inc. a déposé son rapport à la Ville de Gatineau et présenté les faits saillants au Comité accessibilité;

CONSIDÉRANT QU'une stagiaire, spécialisée en accessibilité universelle, réalise un stage à la Division de la qualité de vie et du développement communautaire dans le but d'évaluer les projets du PTI 2009-2010-2011, afin d'introduire les critères d'accessibilité universelle dans les plans de toutes les constructions neuves ou rénovations envisagées par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'à sa réunion du 15 mai 2008, le Comité accessibilité a recommandé de prioriser les travaux d'aménagement en accessibilité, là où les infrastructures sont utilisées par un plus grand nombre de citoyens et que tous nouveaux projets de construction à la Ville soient développés selon les critères d'accessibilité universelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de :

- débiter les travaux d'aménagement en accessibilité universelle, là où les infrastructures sont utilisées par un plus grand nombre de citoyens et lorsque ces infrastructures sont permanentes. Ainsi, les centres de services de Gatineau et de Hull et la Maison du Citoyen seront d'abord ciblés.
- adapter, selon les critères d'accessibilité, les travaux prévus dans les bibliothèques, les centres communautaires, les salles de spectacles, les aires extérieures autour des lacs municipaux, selon l'échéancier du Plan Triennal d'Immobilisation à compter de 2008.
- développer tous nouveaux projets de construction selon les critères de l'accessibilité universelle.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le budget « surplus affecté harmonisation du contrôle des accès et mise aux normes des bâtiments municipaux » les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

CE-2008-1277*

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BRI-08-01

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2319, brigadiers scolaires, se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 20 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont constaté que le texte de l'article 15.2 de la convention collective ne représente pas la pratique souhaitée lors du renouvellement de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent pour corriger le texte de l'article 15.2 de la convention collective sur la supplantation lors de l'abolition d'une traverse;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu la lettre d'entente BRI-08-01, visant à corriger le texte de l'article :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente BRI-08-01, visant à corriger le texte de l'article 15.2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe ainsi que le directeur des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BRI-08-01.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1278

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GILBERT ABOU ZEID AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS EAUX ET MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé(e) de projets eaux et matières résiduelles au Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro SPI-BLC-012 au plan d'effectifs des employés cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gilbert Abou Zeid au poste de chargé de projets en eaux et matières résiduelles au Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Gilbert Abou Zeid est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Gilbert Abou Zeid sera celui de la classe 12, 5^e échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-112 – Service des projets immobiliers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1279

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CATHERINE BLAIS-POIRIER AU POSTE D'AGENTE - SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e), surveillance des territoires au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Catherine Blais-Poirier au poste d'agente, surveillance des territoires au Service de police.

Madame Catherine Blais-Poirier est assujettie à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agente temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Catherine Blais-Poirier est le 8 juin 2008, afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de madame Catherine Blais-Poirier sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Surveillance des territoires – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1280

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE ÉTHIER AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS - SOUTIEN AUX OPÉRATIONS - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé(e) de projets - Soutien aux opérations au Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro SPI-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Éthier au poste de chargé de projets - Soutien aux opérations au Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Stéphane Éthier est assujetti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Stéphane Éthier sera celui de la classe 12, 6^e échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-112 – Service des projets immobiliers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1281

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVON FOURNIER
AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - SÉCURITÉ CORPORATIVE - DIRECTION
GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2007-87 en date du 22 janvier 2007, le conseil municipal acceptait la création du poste de chef de division de la sécurité corporative à la Direction générale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yvon Fournier au poste de chef de division de la sécurité corporative à la Direction générale.

Monsieur Yvon Fournier sera assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Yvon Fournier sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008.

Le salaire de Monsieur Yvon Fournier est établi, à la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Monsieur Yvon Fournier bénéficiera d'une automobile dans le cadre de ses fonctions.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29300-115 – Sécurité corporative – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1282

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR
JEAN-FRANÇOIS GERMAIN AU POSTE DE CONTRÔLEUR - SERVICE DES
FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contrôleur au Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-CAD-013 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jean-François Germain au poste de contrôleur au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Monsieur Jean-François Germain sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jean-François Germain sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2009.

Le salaire de Monsieur Jean-François Germain est établi à la classe 4, 2^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-115 – Finances – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1283

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-1606

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK LALIBERTÉ AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS - CARREFOUR ENVIRONNEMENTAL - DIVISION DES EAUX ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chargé(e) de projets – Carrefour environnemental à la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro SPI-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Patrick Laliberté au poste de chargé de projets – Carrefour environnemental à la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Patrick Laliberté est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Patrick Laliberté sera celui de la classe 12, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-112 – Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1284

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CAROLINE SÉGUIN AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT - DIVISION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e) de développement à la Division des sports, des loisirs et de la vie communautaire au centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-030 au plan d'effectifs des employés cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Caroline Séguin au poste d'agente de développement à la Division des sports, des loisirs et de la vie communautaire au centre de services de Hull.

Madame Caroline Séguin est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Caroline Séguin sera celui de la classe 9, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71012-112 – Centre de services de Hull – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1285

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIQUE RONDEAU-BERGERON AU POSTE D'AGENT - SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, surveillance des territoires du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Dominique Rondeau-Bergeron au poste d'agent, surveillance des territoires du Service de police.

Monsieur Dominique Rondeau-Bergeron est assujetti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Dominique Rondeau-Bergeron est le 6 juin 2008, afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Dominique Rondeau-Bergeron sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Surveillance des territoires – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1286

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR RENÉ DESJARDINS AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR - SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien(ne)-soudeur(euse), secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro OPT-BLE-221 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur René Desjardins au poste de mécanicien-soudeur, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur René Desjardins sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur René Desjardins a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Desjardins sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Atelier mécanique – Général – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1287

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1051 - ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME ISABELL CHABOT AU POSTE DE CHEF DE SECTION - PLANIFICATION DE LA MAIN D'OEUVRE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1051, adoptée le 18 juin 2008, acceptait l'engagement et la permanence de madame Isabelle Chabot au poste de chef de section - Planification de la main d'œuvre (poste numéro SRH-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) au Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2008-1051, concernant l'engagement et permanence de madame Isabelle Chabot au poste de chef de section - Planification de la main d'œuvre du Service des ressources humaines afin de corriger le montant de l'allocation automobile octroyé de 3 280 \$ annuellement à 3 320 \$ annuellement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-194 – Allocation automobile – Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1288

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-908 CONCERNANT LA MUTATION À L'ESSAI ET LA PERMANENCE DE MADAME ISABELLE CLERMONT AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-908 en date du 28 mai 2008, acceptait la mutation à l'essai de madame Isabelle Clermont au poste d'agente de développement aux événements sportifs et culturels au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné à la résolution numéro CE-2008-908 que madame Isabelle Clermont continuera de bénéficier des conditions de travail acquises à l'ex-Ville de Hull, tel que stipulé dans la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2008, lors d'une rencontre de négociation, le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau a demandé de se prévaloir de l'article 24.07 de la convention et de modifier l'horaire de travail de madame Isabelle Clermont pour 35 heures par semaine :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-908 en date du 28 mai 2008, en ajoutant à la suite de la phrase « Madame Clermont continuera de bénéficier des conditions de travail acquises à l'ex-Ville de Hull, tel que stipulé dans la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau » les mots « à l'exception de l'horaire de travail qui passera de 40 heures à 35 heures par semaine ».

Adoptée

CE-2008-1289*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1384 en date du 11 décembre 2007, acceptait la création d'un poste syndiqué col blanc de secrétaire – Direction générale (poste numéro DG-BLC-017 au plan d'effectifs des cols blancs);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la Régie des rentes du Québec (RRQ), l'acceptation de la rente d'invalidité pour l'employée 101227 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification suivante à la structure organisationnelle de la Direction générale.

- abolir le poste de secrétaire (poste numéro DG-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 6 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne de l'adjointe administrative.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme de la Direction générale en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1290

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SONIA LABELLE AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire I à la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-071 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Sonia Labelle au poste de secrétaire I à la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Sonia Labelle est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Sonia Labelle sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1291

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES LAPERRIÈRE AU POSTE D'ACHETEUR À LA SECTION DES ACHATS ET DES CONTRATS - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'acheteur à la Section des achats et des contrats de la Division de l'approvisionnement au Service des finances du Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-015 au plan d'effectifs des employés cols blancs) selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Yves Laperrière au poste d'acheteur à la Section des achats et des contrats de la Division de l'approvisionnement au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Monsieur Yves Laperrière est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Yves Laperrière sera celui de la classe 8, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1292

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MAUDE MELOCHE AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DES CENTRES DE SERVICES DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e) de développement au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire des centres de services de Buckingham et de Masson-Angers (poste numéro CSB-BLC-006 au plan d'effectifs des employés cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Maude Meloche au poste d'agent(e) de développement au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire des centres de services de Buckingham et de Masson-Angers.

Madame Maude Meloche est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Maude Meloche sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71014-112 – Centres de services de Buckingham et de Masson-Angers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1293

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD MYRE AU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT - DIVISION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e) de développement à la Division des sports, des loisirs et de la vie communautaire au centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-019 au plan d'effectifs des employés cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Richard Myre au poste d'agent de développement à la Division des sports, des loisirs et de la vie communautaire au centre de services de Gatineau.

Monsieur Richard Myre est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Richard Myre sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 – Centre de services de Gatineau – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1294

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME FATIMA BENFERHAT AU POSTE DE SECRÉTAIR II - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II au Service de police (poste numéro POL-BLC-049 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Fatima Benferhat au poste de secrétaire II au Service de police.

Étant donné que madame Fatima Benferhat occupe temporairement ce poste depuis octobre 2007, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de madame Fatima Benferhat sera celui de la classe 5, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21300-112 – Service de police – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1295

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME STÉPHANIE DESJARDINS AU POSTE DE PRÉPOSÉE - CENTRE D'APPELS NON-URGENTS - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé(e) au Centre d'appels non-urgents (CANU) (poste numéro 311-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Direction générale, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Stéphanie Desjardins au poste de préposée au Centre d'appels non-urgents (poste numéro 311-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Direction générale.

Étant donné que madame Stéphanie Desjardins occupe de façon permanente un poste de préposée au Centre d'appels non-urgents à la Direction générale depuis le mois de mai 2008, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de madame Stéphanie Desjardins sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-112 – Centre d'appels non urgents – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1296

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT TUINSTRAS AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur(trice) en bâtiment à la Division de l'urbanisme au centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-009 au plan d'effectifs des employés cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Robert Tuinstra au poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme au centre de services de Gatineau.

Le salaire de monsieur Robert Tuinstra sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Robert Tuinstra occupe déjà le poste d'inspecteur en bâtiment à la Division de l'urbanisme au centre de services de Gatineau, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Centre de services de Gatineau – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1297

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1047 CONCERNANT LA PROMOTION À L'ESSAI ET LA PERMANENCE DE MADAME SHIRLEY GLAZER AU POSTE DE PRÉPOSÉE AU SURPLUS D'ACTIFS ET AU MAGASIN - SECTION DE L'INVENTAIRE ET DE L'APPROVISIONNEMENT - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1047 en date du 18 juin 2008, acceptait la promotion à l'essai de madame Shirley Glazer au poste de préposée au surplus d'actifs et au magasin à la Section de l'inventaire et de l'approvisionnement de la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances;

CONSIDÉRANT QUE le 15 juillet 2008, madame Shirley Glazer a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et de réintégrer son poste de commis administratif au Module des infrastructures et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1047 en date du 18 juin 2008, afin de réintégrer madame Shirley Glazer au poste de commis administratif au Module des infrastructures et de l'environnement.

Adoptée

CE-2008-1298

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL BOULAY AU POSTE D'OPÉRATEUR B, SECTEUR EST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur B, secteur est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro OPT-BLE-229 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Boulay au poste d'opérateur B, secteur est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Daniel Boulay est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Daniel Boulay sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-114 – Chemins pavés – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1299

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LYNE D'AOUST-DESJARDINS AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTION DE LA PLANIFICATION DE LA MAIN D'OEUVRE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire II à la Section de la planification de la main d'œuvre du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Lyne D'Aoust-Desjardins au poste de secrétaire II à la Section de la planification de la main d'œuvre du Service des ressources humaines.

Madame Lyne D'Aoust-Desjardins est assujétiée à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lyne D'Aoust-Desjardins sera celui de la classe 5, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1300

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LUC GENDRON AU POSTE D'OPÉRATEUR III.5 - CONSOLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) III.5 - Console, au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-041 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Luc Gendron au poste d'opérateur III.5 - Console au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Luc Gendron est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Gendron sera établi à la classe 11 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Usine de traitement d'eaux usées Gatineau – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1301

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIA SAHAGUN AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS - DESIGN URBAIN - DIVISION DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chargé(e) de projets design urbain à la Division de l'habitation et du développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-035 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Maria Sahagun au poste de chargée de projets design urbain à la Division de l'habitation et du développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable.

Madame Maria Sahagun est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Maria Sahagun sera celui de la classe 12, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 – Habitation et développement urbain – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1302

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARCO BRODEUR AU POSTE DE CHARGÉ À LA RÉGLEMENTATION - DIVISION DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chargé(e) à la réglementation à la Division de la planification du territoire au Module de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-020 au plan d'effectifs cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Marco Brodeur au poste de chargé à la réglementation à la Division de la planification du territoire au Module de l'urbanisme et du développement durable.

Le salaire de monsieur Marco Brodeur sera celui de la classe 12, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Étant donné que monsieur Marco Brodeur a occupé le poste de chargé à la réglementation à la Division de la planification du territoire au Module de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-020 au plans d'effectifs des cols blancs) du 7 janvier au 13 juin 2008, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 – Module urbanisme et développement durable - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1303

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC CODERRE AU POSTE DE JOURNALIER II, SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) II, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro OPT-BLE-164 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Éric Coderre au poste de journalier II, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Éric Coderre sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Éric Coderre a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Éric Coderre sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31310-114 et 02-31210-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige et chemins pavés – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1304

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES CYR AU POSTE D'OPÉRATEUR A, SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) A, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro OPT-BLE-169 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Jacques Cyr au poste d'opérateur A, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Jacques Cyr sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jacques Cyr a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Jacques Cyr sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1305

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN DESFOSSÉS AU POSTE D'OPÉRATEUR B, SECTEUR CENTRE-OUEST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) B, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro OPT-BLE-189 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Gaétan Desfossés au poste d'opérateur B, secteur centre-ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Gaétan Desfossés sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Gaétan Desfossés a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Gaétan Desfossés sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31240-114 et 02-31310-114 – Balayage et arrosage et déblaiement et enlèvement de la neige – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1306

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CLAIRE TREMBLAY AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - SERVICE DU GREFFE - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de secrétaire de direction au Service du greffe des Services juridiques (poste numéro GRF-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Claire Tremblay au poste de secrétaire de direction au Service du greffe des Services juridiques.

Étant donné que madame Claire Tremblay occupe temporairement le poste de secrétaire de direction au Service du greffe des Services juridiques depuis le mois de mars 2007, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de madame Claire Tremblay sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Service du greffe – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1307*

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SALARIALE ET AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ANNEXE C - ALLOCATION AUTOMOBILE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 en date du 12 décembre 2001, acceptait la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportés à l'annexe C de la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres afin d'en actualiser le contenu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier l'annexe C de la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau afin d'octroyer rétroactivement au 15 octobre 2007 une allocation automobile pour le poste de responsable principale au Service d'évaluation et des transactions immobilières pour plus de 4 000 kilomètres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1308

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101520

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 101520 a commis un geste d'insubordination en passant outre une directive de son supérieur;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a aussi démontré que l'employé 101520 a eu une attitude négative dans la façon de s'adresser à un employé de l'organisation des Olympiques de Gatineau et un employé-cadre de la Ville lors de deux autres événements;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier et la recommandation des représentants du Service des ressources humaines et de la Division de la gestion des édifices :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension de trois jours sans traitement à l'employé 101520.

Les dates de suspension seront déterminées par le Service des ressources humaines en collaboration avec la Division de la gestion des édifices conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2008-1309

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOIT TANGUAY AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS EN EAUX ET MATIÈRES RÉSIDUELLES - DIVISION DES EAUX ET MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé(e) de projets eaux et matières résiduelles à la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro SPI-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Benoit Tanguay au poste de chargé de projets en eaux et matières résiduelles à la Division des eaux et des matières résiduelles du Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Benoit Tanguay est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Benoit Tanguay sera celui de la classe 12, 2^e échelon de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-112 – Service des projets immobiliers – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1310

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARTINE LAUZON
AU POSTE DE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION - MODULE DES
INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) en administration au Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro MIE-BLC-003 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Martine Lauzon au poste de technicienne en administration à la direction du Module des infrastructures et de l'environnement.

Madame Martine Lauzon est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Martine Lauzon sera celui de la classe 7, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-112 – Module des infrastructures et de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

Adoptée

CE-2008-1311*

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1193 - MODIFICATION
À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - MODULE DES
INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT ET MODIFICATION À LA
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE
TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-800 en date du 2 juillet 2008, acceptait des modifications à la structure organisationnelle du Module des infrastructures et de l'environnement à la Direction adjointe, Opérations, et qu'une erreur s'est glissée aux numéros de postes;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques prévoit l'ajout de nouveaux véhicules à la flotte du Service des incendies nécessitant un entretien continu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-1193 en date du 2 juillet 2008 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2008-800 - Modifications à la structure organisationnelle - Module des infrastructures et de l'environnement afin de corriger les numéros de postes OPT-BLE-264 et OPT-BLE-265 pour MIE-BLE-106 et MIE-BLE-107 au plan d'effectifs des cols bleus, ainsi que de modifier la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain afin de créer un poste syndiqué col bleu de mécanicien soudeur (poste numéro OPT-BLE-264 au plan d'effectifs des cols bleus), classe 9 de l'échelle salariale des employés cols bleus, sous la gouverne du contremaître de soir, secteur centre-est, à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des opérations de terrain.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des opérations de terrain en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 – Ateliers mécaniques – Général – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1312*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-481 - MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-449 en date du 22 avril 2008, acceptait la création du poste de moniteur CRPQ (poste numéro POL-BLC-074 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-481 en date du 2 avril 2008 et recommande au conseil de modifier sa résolution CM-2008-449 - Modifications à la structure organisationnelle – Service de police, afin de corriger le titre du poste de moniteur CRPQ pour formateur CRPQ – Support aux usagers CAU.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1313*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-755 en date du 23 mai 2007, acceptait la démission de monsieur Alain Fournier au poste de bibliothécaire – Services techniques à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs (poste numéro ART-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de la politique en matière de la diversité culturelle par ce conseil en date du 22 avril 2008, il fut accepté de créer un nouveau poste cadre de responsable de la diversité culturelle au sein du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Service des arts, de la culture et des lettres

Division de la bibliothèque et des lettres

- abolir le poste cadre de bibliothécaire – Services techniques (poste numéro ART-CAD-011 au plan d'effectifs des cadres), classe 3 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne de la chef de Division de la bibliothèque et des lettres;
- créer le poste cadre de bibliothécaire – Services publics, organisation du travail (poste numéro ART-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres), classe 3 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de division de la bibliothèque et des lettres.

Division animation culturelle

- créer le poste cadre de responsable de la diversité culturelle (poste numéro ART-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres), classe 2 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de Division – animation culturelle, à compter du 1^{er} janvier 2009.
- transférer le poste de secrétaire I (poste numéro ART-BLC-050 au plan d'effectifs des cols blancs) ainsi que le poste d'agent – Communautés culturelles (poste numéro ART-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), sous la gouverne du responsable de la diversité culturelle.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-71518-115 – Événements interculturels – Réguliers – Cadres, et 02-72210-115 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1314*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2008-373 en date du 12 mars 2008, le comité exécutif acceptait l'entente de terminaison d'emploi de monsieur André Croteau, titulaire du poste responsable - Transactions immobilières (poste numéro EVA-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres), du Service d'évaluation et des transactions immobilières :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service d'évaluation et des transactions immobilières :

Division des transactions immobilières

- modification du titre du poste de responsable principal – Transactions immobilières pour chef de Division – Transactions immobilières;
- abolition du poste de responsable – Transactions immobilières (poste numéro EVA-CAD-006 au plan d'effectifs des cadres), classe 5 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de Division – Transactions immobilières;
- création du poste d'analyste – Transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-059 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 10 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de Division – Transactions immobilières.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'évaluation et des transactions immobilières en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62910-112 - Transactions immobilières - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-1315*

MANDAT - ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION - PARTIE DES LOTS 3 114 692, 3 114 693, 3 114 700 ET 3 114 701 DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - INTERSECTION DU CHEMIN D'AYLMER ET DE LA RUE VICTOR-BEAUDRY - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté la recommandation CP-TPE-2007-71, le 14 août 2007, autorisant le Service d'ingénierie à entreprendre et à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour l'implantation de systèmes de feux de circulation, le plus tôt possible, aux trois intersections les plus prioritaires en 2007, dont l'intersection du chemin d'Aylmer et de la rue Victor-Beaudry;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit, afin de réaliser l'installation de feux de circulation à l'intersection du chemin d'Aylmer et de la rue Victor-Beaudry, procéder à l'élargissement du chemin d'Aylmer et de ce fait, elle doit acquérir une partie des lots 3 114 692, 3 114 693, 3 114 700 et 3 114 701 au cadastre du Québec de la circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ces lots ont été identifiés à un plan des parcelles requises préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Yves Lemelin en date du 29 janvier 2008, sous le numéro 4060 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), le conseil peut, en se conformant aux dispositions des articles 571 et 572 et aux procédures d'expropriation prévues par la loi, s'appropriier tout immeuble, partie d'immeuble ou servitude nécessaire à l'exécution des travaux qu'il a ordonnés, dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., c. E-24) permet de procéder à l'acquisition par voie d'expropriation d'un droit à l'égard des immeubles requis pour les fins de sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec les propriétaires n'ont à ce jour, pas permis de procéder à l'acquisition de gré à gré des parcelles requises et qu'il est souhaitable de réaliser les travaux le plus rapidement possible :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de :

- mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau à entreprendre les procédures afin d'acquérir par expropriation toutes les parties des lots 3 114 692, 3 114 693, 3 114 700 et 3 114 701 au cadastre du Québec de la circonscription foncière de Gatineau, nécessaires à la réalisation du projet d'élargissement du chemin d'Aylmer, à l'intersection de la rue Victor-Beaudry et à l'installation de feux de circulation, le tout apparaissant au plan des parcelles requises, préparé par l'arpenteur géomètre Jean-Yves Lemelin, le 29 janvier 2008 et devant faire l'objet d'une description foncière à être produite par l'arpenteur-géomètre Jean-Yves Lemelin;
- autoriser le versement aux expropriés, ou pour leur compte, au greffe de la cour supérieure, des sommes représentant l'indemnité provisionnelle applicable à chaque parcelle de terrain, conformément à la *Loi sur l'expropriation*, au montant total d'environ 5 916,29 \$;
- mandater le Service d'évaluation et des transactions immobilières à poursuivre les négociations de gré à gré et autorise tout règlement hors cour à intervenir dans le but d'acquérir toutes parcelles de terrain permettant à la Ville de prendre possession des parties d'immeuble requises, le cas échéant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même un futur fonds des dépenses en immobilisations. Le trésorier est autorisé à puiser, à même le produit de disposition de propriétés, la somme nécessaire pour l'acquisition d'une partie des lots 3 114 692, 3 114 693, 3 114 700 et 3 114 701 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Gatineau et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	5 916,29 \$		Cession de propriétés pour revente - Subventions
03-10110		5 916,29 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Madame la conseillère Jocelyne Houle quitte son siège.

CE-2008-1316

MANDAT - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC - LOT 1 10 059 - 0, RUE DE LANORAIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Watier, propriétaire de l'immeuble, situé au 0, rue de Lanoraie, lot 1 103 059 au cadastre du Québec, tolère et a toléré la présence d'un site illégal de dépôt de déchets non domestiques, et ce, à l'encontre de plusieurs dispositions de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'acquisition de l'immeuble, lors d'un processus de vente pour taxes et de plusieurs conversations téléphoniques, le 25 octobre 2007, la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau a rencontré madame Chantal Watier et monsieur Roger Watier afin de leur faire part des non-conformités et des infractions commises;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau a demandé à madame Chantal Watier de prendre les mesures nécessaires afin d'interdire l'accès à l'immeuble et de s'assurer de faire cesser tout dépôt de déchets solides sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau a dû organiser la fermeture de la rue menant à l'immeuble, et ce, afin de faire cesser tout dépôt de déchets solides sur cet immeuble;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs inspections et suite à l'envoi de nombreuses correspondances auprès de l'ancien propriétaire, monsieur Éric Gauthier, la propriétaire actuelle, madame Chantal Watier ainsi qu'à l'acheteur potentiel, monsieur Gérard Lacombe, aucune intervention n'a été prise, et ce, dans le but de rendre conforme cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire actuelle, madame Chantal Watier, n'a pas réclamé l'avis final envoyé le 20 février 2008, de faire nettoyer le terrain et compte tenu de l'état lamentable dudit immeuble, la Division de l'urbanisme du centre de services de Gatineau recommande que la Ville de Gatineau entreprenne les procédures appropriées contre le contrevenant relativement aux différentes infractions commises :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques pour entreprendre les recours appropriés dans le dossier du 0, rue de Lanoraie, lot 1 103 059 au cadastre du Québec, relativement aux diverses infractions commises.

Adoptée

CE-2008-1317*

RÈGLEMENT HORS COUR - LA COMPAGNIE D'ASSURANCE EVEREST DU CANADA C. VILLE DE GATINEAU - FORTERESSE ST-MALO - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'en date du 22 juin 1999, la Compagnie d'assurance Everest du Canada intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau, suite à l'incendie, survenu le 26 décembre 1998, détruisant l'immeuble sis au 174, rue Jacques Cartier, connu sous le nom de Forteresse St-Malo;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite initiale s'élevait à 369 658,39 \$ et a été amendée le 13 juillet 2005 pour la somme de 1 808 737,95 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 10 000,00 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 10 000,00 \$ en capital, intérêts et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Gatineau la somme de 10 000,00 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19111-991-81320	10 000 \$	Assurances - Réclamation civile ex-Gatineau - Dommages et intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	10 000 \$		Surplus affecté - Dommages et intérêts
19111-991		10 000 \$	Assurances - Réclamation civile ex-Gatineau - Dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 18 août 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif